AR Prefecture

058-200067700-20230627-**N**¹²**2023**/0**53** Reçu le 29/06/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation: 21 Juin 2023. Présents: AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, , Excusés: BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, CLAVEL Eric, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Éric, Secrétaire de séance: GRZESKOWIAK Ingrid En exercice: 44. Présents: 25. Votants: 31

5. Affaires générales : Convention cadre Espaces France service du Sud Nivernais avec le centre social de la Machine, d'Imphy et Saint-Léger-des-Vignes

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable, nous invitant par là même à repenser l'organisation de nos services publics. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'Etat une priorité. Elles prennent corps aujourd'hui dans l'ambition France Services. Ce nouveau dispositif couvrant l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population et tous les territoires. attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux (les territoires ruraux, les quartiers politique de la Ville, les territoires ultramarins).

France Services porte cinq priorités :

- Un renforcement de l'offre de service
- Un ancrage local privilégié
- Un engagement à la résolution des difficultés
- Un renforcement du maillage
- Un financement garanti

La Communauté de Communes Sud Nivernais assure la coordination entre les trois France Services en lien avec la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre. Elle travaille conjointement avec les services de l'Etat, les Communes, la Fédération des centres sociaux et les centres sociaux au déploiement et au maillage des France Services sur l'ensemble du territoire.

Pour accompagner les centres sociaux dans les missions inhérentes aux France Services, la Communauté de communes apporte son soutien financier, en complément des aides apportées par l'Etat (35 000 €), par une subvention annuelle spécifique de 16 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- 1 D'autoriser Mme La Présidente à signer la convention à intervenir entre la CCSN et les centres sociaux et tout document y afférent.
- 2 D'attribuer une subvention annuelle de 16 000 € pour chacune des France Services.

Actée de 3 abstentions, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

AR Prefecture

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 29/06/2023

Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY